

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
04 AVRIL 2023
à 19 H 00

Présents : M. PARIZOT Martial – Maire, Mmes BERGER Bernadette, PRIN Corinne, MM FERREUX Sylvain, PRIN Alexandre – adjoints, Mmes CARTIER Catherine, LIMBARDET Anne, MELSION Clarisse, MM BATAILLARD Yves, POCHERON Jérôme, RENARD Jean-Marc, RUBACHA Laurent

Absents excusés : M. GAUTHIER Ludovic pouvoir à Mme BERGER Bernadette, M. BON Fabrice.

Secrétaire de séance : Mme PRIN Corinne

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu du 20 février 2023.
Le conseil l'approuve à l'unanimité et le signe.

ORDRE DU JOUR :

- *Compte Administratif 2022*
- *Compte de Gestion 2022*
- *Affectation du résultat*
- *Vote des taxes 2023*
- *Subventions aux associations 2023*
- *Budget Primitif 2023*
- *Informations du maire*
- *Questions diverses*

1 – Compte Administratif 2023

Monsieur le Maire se retire et Madame Corinne PRIN, adjointe aux finances, prend la présidence de la séance et présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2022 qui fait apparaître :

<u>Section fonctionnement</u> :	Recettes réalisées	509 228.21 €
	Dépenses réalisées	323 431.90 €
	Résultat section	145 796.31 €
	Excédent reporté	505 560.24 €
	Résultat global	651 356.55 €

<u>Section investissement</u> :	Recettes réalisées	545 354.63 €
	Dépenses réalisées	749 568.08 €
	Résultat section	- 204 213.45 €
	Déficit reporté	- 41 262.83 €
	Résultat global :	- 245 476.28 €

Soit un excédent global de **405 880.27 €**

Reste à réaliser au 31/12/2022

Dépenses « investissement » 2 449.20 €

Compte Administratif 2022

Excédent global à reporter 403 431.07 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2022 présenté.

Monsieur le Maire rejoint le conseil et reprend la présidence de la séance.

2 – Compte de Gestion 2022

Corinne PRIN présente le Compte de Gestion 2022 dressé par Madame l'administratrice des finances locales qui fait apparaître des résultats parfaitement identiques à ceux du compte administratif 2022,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le Compte de Gestion 2022 présenté.

3 – Affectation du résultat

Mme Corinne PRIN propose de reporter l'affectation des résultats sur le budget primitif 2022, à savoir :

- Excédent de fonctionnement 651 356.55 €
- Déficit d'investissement - 245 925.48 €
- Restes à réaliser d'investissement - 2 449.20 €

Soit un besoin de financement de - 247 925.48 €

Affectation en réserves R 1068 en investissement 247 925.48 €

Report en fonctionnement R 002 403 431.07 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats présentée ci-dessus.

4 – Vote des taxes 2023

Après une période de gel des taux lié au contexte de suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP), les communes doivent à nouveau, à compter de 2023, voter un taux de taxe d'habitation.

Ce taux de TH ne concerne désormais plus que les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS), le taux de référence étant le taux de TH 2019. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de reconduire en 2023, les taux d'imposition applicables en 2022 sur le territoire la commune d'IZEURE, et de les fixer en conséquence comme suit :

- Taxe foncière bâti (TFB) : **33.29 %**
- Taxe foncière non bâti (TFNB) : **32.83 %**
- Taxe d'habitation (THRS) : **14.03 %**

5 – Subventions aux associations

Madame PRIN propose l'affectation des subventions aux associations pour l'année 2023. Elle indique également qu'une nouvelle association vient d'être créée : « Les Petits Izeurois ». Il s'agit d'une association de parents d'élèves.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, par 10 voix pour et 3 abstentions, d'attribuer les subventions 2023 pour un montant de 1 800.00 € selon la répartition suivante :

A.I.F.C.	280.00 €
ADMR	50.00 €
Amicale des Pompiers d'Aiserey	50.00 €
CES de Brazey	100.00 €
Comité des Fêtes	280.00 €
Gymnastique volontaire	280.00 €
La Gaule Izeuroise	280,00 €
UNC section Aiserey	50.00 €
Le Souvenir Français	50.00 €
Amitiés et Culture	280.00 €
Les Petits Izeurois	100.00 €

6 – Budget Primitif 2023

Madame Corinne PRIN présente le budget primitif 2023 chapitre par chapitre pour la section fonctionnement et pour la section investissement.

Le Conseil Municipal après avoir étudié la proposition de budget présentée adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2023 :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	418 550.00 €
Virement à la section investissement :	67 350.80 €
Dépenses de la section Fonctionnement	485 900.80 €
Recettes :	418 550.00 €
Excédent report à nouveau :	403 431.07 €
Recettes de la section Fonctionnement	821 981.07 €

Section d'investissement :

Dépenses :	217 900.00 €
Déficit report à nouveau :	245 476.28 €
Dépenses de la section Investissement	463 376.28 €
Recettes :	396 025.48 €
Virement de la section fonctionnement	67 350.80 €
Recettes de la section Investissement	463 376.28 €

Mme PRIN indique que les principaux investissements prévus au budget 2023 seront le city-stade, la végétalisation de l'école et la création d'un verger de conservation à Tarsul, la pose de mousse de protection sur les poutres extérieures à l'école, l'achat d'un groupe électrogène, d'un souffleur pour les services techniques et l'achat d'illuminations pour les fêtes.

7 – Informations du maire

- Logement 2B rue de Bessey : M. Michaud a quitté son logement fin février. Lors de l'état des lieux, il a été constaté que l'appartement était très sale. Un devis de nettoyage a été demandé et celui-ci sera facturé à M. Michaud et sa caution retenue. D'autant, que le dernier loyer de février n'a toujours pas été réglé.
- Enfants de Noiron sous Gevrey accueillis à l'école d'Izeure : La mairie a reçu une demande d'une famille de Noiron sous Gevrey qui, suite à des problèmes de harcèlement morale à l'encontre de leur fils, se sont trouvés dans l'obligation de déscolariser celui-ci. Renseignements pris auprès de l'académie, de la mairie de Noiron sous Gevrey et après avoir rencontré cette famille et demandé l'avis de la directrice et des enseignants d'Izeure, il a été décidé d'accepter l'enfant et sa sœur (afin de ne pas séparer la fratrie) à Izeure à compter de ce lundi 3 avril.
- L'association la Gaule Izeuroise a totalement été renouvelée avec un nouveau bureau. Elle organise un week-end de pêche à la truite les 22 et 23 avril.
- L'entreprise Fèvre Viellard qui effectue la tonte de tous les espaces verts et l'entretien des accotements de la commune, y compris du terrain de football, a fait parvenir son contrat d'entretien, qui habituellement est valable pour 3 ans, renouvelable chaque année par tacite reconduction, sans réévaluation du prix. L'achat d'une tondeuse autoportée permettant à notre agent technique d'effectuer ces travaux étant prévu pour 2024, le contrat a été renouvelé uniquement pour un an.
- Monsieur le Maire a rencontré le président du club de foot AIFC avec Alexandre PRIN et rend compte au conseil de cette entrevue. A noté que l'association compte 156 licenciés dont 37 d'Izeure, 38 d'Aiserey et les autres de communes alentour.

8 – Tour de table

- Bernadette BERGER informe que le CMJ organise le 10 juin à 16 h 00, à la salle polyvalente, un goûter à l'attention des aînés de la commune.
- Un devis a été demandé à l'entreprise Romain GAILLARD pour nettoyer le parc. Une journée portes ouvertes sera organisée pour permettre aux habitants de visiter les lieux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

